



Ouagadougou, le 08 OCT 2021

N°2021 - 11059 /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) a l'honneur de porter à la connaissance des **bacheliers de la session de 2021**, que le **Royaume du Maroc** met à la disposition de notre pays, **trente (30)** bourses supplémentaires au titre de l'**année académique 2021-2022** pour des études dans les établissements d'enseignement supérieurs publics dans les **provinces Sud du Royaume**.

Les candidats à ces bourses doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 22 ans au plus au 31 décembre 2021 pour les baccalauréats général et technique et 23 ans pour le baccalauréat professionnel;
- avoir obtenu le baccalauréat de la session de 2021 **au premier tour** dans l'une des séries suivantes : C, D, E, F, G2, GC, MVA, MAVELEC ; et Structure Métallique.

❖ **Pour les baccalauréats des séries C et D :**

- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 15/20** pour les classes préparatoires aux grandes écoles et 16/20 pour les études médicales ;
- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 13/20** au baccalauréat **série C** et une moyenne **supérieure ou égale à 14/20** au baccalauréat **série D** pour les autres filières.

❖ **Pour les baccalauréats des séries E, F, GC, MVA, MAVELEC et Structure Métallique :**

- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 13/20.**

❖ **Pour le baccalauréat de la série G2 :**

- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 14/20.**

Les dossiers de candidature doivent obligatoirement comprendre les documents ci-après en **deux (02) exemplaires** :

1. une demande manuscrite timbrée à 200 F mentionnant clairement les coordonnées (adresse, tél., E-mail) du candidat, adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation et indiquant par ordre de préférence les filières et les établissements demandés;
2. une fiche de renseignement à retirer au CIOSPB et dûment remplie ;
3. un extrait d'acte de naissance ;
4. un certificat de nationalité burkinabè ;
5. une photocopie légalisée du passeport ou de la carte nationale d'identité burkinabè;
6. deux (2) photos d'identité récentes comportant au verso les nom et prénom(s) du candidat ;
7. une photocopie légalisée de l'attestation du baccalauréat ;
8. une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
9. un relevé de notes de la classe de terminale ;
10. un certificat de visite et de contre-visite de moins de trois mois, attestant que le candidat est indemne de toute maladie contagieuse, délivré par le Centre national des Œuvres universitaires (CENOU).

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **mercredi 13 octobre 2021 à 14 H 30 mn.**

La liste des établissements d'enseignement et des filières de formation disponibles peut être consultée au CIOSPB ou sur le site www.ciospb.gov.bf.

N.B :

- ces bourses supplémentaires sont destinées exclusivement aux études dans les établissements publics d'enseignement supérieur des provinces Sud du Royaume ;

- les candidats qui avaient postulé à la première offre et qui souhaitent à nouveau concourir, sont invités à passer au CIO-SPB confirmer leur candidature à la présente offre ;
- Les candidats sélectionnés ou présélectionnés pour une offre de bourse au titre de l'année académique 2021-2022, ne sont pas éligibles à la présente offre ;
- bien vouloir noter que toute orientation effectuée par l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) est définitive et tout désistement entraîne systématiquement la perte de la bourse marocaine ;
- les candidats doivent être à jour de leurs vaccinations contre la Covid au plus tard le mercredi 13 octobre 2021 ;
- tout dossier incomplet est irrecevable.

**P/Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**



Pr Mahamadou SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques